



Le Chesnay-Rocquencourt, le 11 Mars 2025

MAIRIE DU CHESNAY-ROCDQUENCOURT

9 RUE POTTIER

78150 LE CHESNAY-ROCDQUENCOURT

Affaire suivie par : Monsieur Konsdorff

Tel : 01 39 23 23 23

COMPTE - RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE FAUSSES
REPOSES DU 10 MARS 2025 A 20H

PRÉSENTS :

- Mme Chevrier Marie-Claude (élue référente)
- M Giraudel Olivier (VP)
- Mr Cousin Bruno
- M Hauteja Frédéric
- Mme Jourdan Marion
- M Legrand Alain-Gabriel
- M Manchon Olivier
- Mme Perrier Bénédicte
- M Tabary Fabrice (opposition)

EXCUSÉ(E)S :

- Mme Alquier Nicole (opposition)
- M Anzieu Renaud
- Mme Brechat Patricia
- M Konsdorff Christophe (adjoint au maire à la transition numérique et à la démocratie locale)

ABSENT(E)S :

- Mme Bouteloup Pascualina
- M Christofleau

Début de séance 20h - Fin de séance 22h15. Club house de la piscine.

Ordre du jour

- 1) Sécurité : Dans le cadre de la prévention, comment mettre en place d'un système de vigilance citoyenne en soutien des autorités de police ? Avec la participation de Monsieur Sébastien Levenez, responsable de la police municipale, et de Patrick Berthomé, élu délégué à la sécurité.
- 2) Retour sur la charte architecturale établie avec le CAUE en lien avec le travail en cours sur le Plan Local d'Urbanisme pour aboutir à un PLU unique pour notre commune. Présentation de Monsieur Jérôme Le Grelle, adjoint à l'urbanisme
- 3) Questions diverses

I. Les points de l'ordre du jour

1. Point sécurité

- a. Monsieur Olivier Giraudel refait le point : afin de renforcer la sécurité du quartier, une collaboration citoyenne avec la police municipale pourrait voir le jour. Elle peut prendre la forme de deux structures, les voisins vigilants, et les voisins référents. La première, d'ordre privée, ne semble pas la plus adaptée à la situation. La seconde *publique* comporte des atouts certains : c'est un système supervisé par la préfecture *où les citoyens participent activement à la vigilance collective en soutien à la police municipale*. Elle comporte une formation des intéressés, elle est gratuite. C'est ce format qui *est* à privilégier.
- b. Intervention de Monsieur Sébastien Levenez, responsable de la police Municipale, et de monsieur Patrick Berthomé, élu délégué à la sécurité :
 1. Monsieur Levenez dresse un état des lieux sur les types de délinquances les plus fréquemment relevés dans le quartier. Il s'agit principalement de vols par effractions, de vols dits 'accessoires' (pièces sur un véhicule), en revanche très peu d'agressions sur les personnes sont à déplorer. Il convient donc de 'casser' le climat anxieux, de partir sur une base statistique fiable et quantifiée pour constituer une bonne base de travail.
 2. Monsieur Levenez dessine les contours d'une collaboration réussie entre citoyens et police municipale en évoquant une boucle WhatsApp créée par des habitants du quartier Aubert : il faut trouver des personnes impliquées, suffisamment motivées pour que cela dure dans le temps, et que chacun soit bien conscient de son périmètre d'action (il faudra prendre connaissance du document qui cadre les obligations de chacun). Il est également très important de faire le distinguo entre les périmètres d'action et responsabilités du Maire, de la police municipale et la police nationale. La formation des personnes permettra de répondre à ces attentes.
 3. Il est donc proposé de faire une 1^{ère} rencontre entre les membres de la boucle WhatsApp du *CDQ Aubert* et les membres du *CDQ* de Fausses-Reposes dans le courant du mois d'avril, le but étant d'échanger les bonnes pratiques et de constituer un groupe de personnes motivées (4 à 6 personnes). L'implication des membres du bureau du conseil de quartier serait souhaitable. Une fois cette étape franchie, on pourra transformer l'essai faisant évoluer le groupe vers une structure de type 'voisins référents', et faire du quartier une expérience pilote.
 4. Un habitant du quartier souligne la nécessité d'une volonté politique qui conditionnerait selon lui le succès de cette initiative. Monsieur Levenez rappelle qu'il s'agit avant tout d'une démarche citoyenne.

2. Présentation de la charte architecturale par Monsieur Jérôme Le Grelle : sa raison d'être, son importance, son articulation avec le nouveau PLU.

- a. Monsieur Jérôme Le Grelle, adjoint à l'urbanisme, présente les caractéristiques architecturales de la ville du Chesnay-Rocquencourt dans son cadre historique : une hétérogénéité plus grande que celle de la ville de Versailles, des quartiers 'typés' tels que les collectifs d'immeubles de Parly 2, une densité urbaine importante. La question est de savoir comment ne pas 'affadir' ce qui fait l'identité d'un quartier, et d'en préserver les caractéristiques.
- b. La charte vient s'intégrer dans le PLU. Elle souligne ce qu'est le patrimoine chesnay-courtois, et sa singularité. Elle est un point de référence. Cela peut-être utile pour éclairer certains arbitrages et certains choix dans le domaine de l'urbanisme, voir apporter des éléments de réponses lorsque certains habitants expriment leur mécontentement vis-à-vis de certaines 'audaces' architecturales.
- c. La révision prochaine du PLU nous rappelle les règles qui s'imposent à nous, les contraintes (logements sociaux, ABF ...), et l'importance de l'implication des citoyens dans les concertations sur ces questions d'urbanisme, puisque c'est de notre cadre de vie dont il est question. Des incitations à être actif, sous formes d'atelier, seront proposées. La charte sera mise en ligne d'ici la fin du mois.
- d. *Devenir des locaux du 24 la rue Duplessis* : le promoteur qui devait faire des logements *après destruction de l'existant* (une vingtaine) jette l'éponge en raison de la crise. Une des solutions serait de transformer et restructurer les bureaux en logements. Il est mentionné qu'une telle *réhabilitation* comporte des avantages d'un point de vue environnemental. Difficulté évoquée : le manque de places de parking disponibles sur un tel projet. Une solution possible pour contourner cet écueil serait la mise à disposition de véhicules partagés. Monsieur Le Grelle souligne qu'il serait intéressant de préserver ce bâtiment pour sa singularité architecturale, ce qui permettrait de faire évoluer le quartier tout en préservant son patrimoine.
- e. Un habitant fait part de la dégradation avancée *du* collectif d'immeuble (*3F rue Duplessis*) pourtant récent : dégoulinures importantes sur la façade, moisissures. Crainte que ces bâtiments ne devienne une 'verrue' sur la face du quartier. Il demande si la mairie est en capacité de faire quelque chose. Il lui est répondu que non car il s'agit d'une propriété privée (qui n'est pas insalubre au point de représenter un danger pour les habitants) En revanche un dossier, avec photos à l'appui, peut-être constitué. Une fois remonté à l'urbanisme, cela permettra de faire un signalement auprès du gestionnaire de la propriété, et de faire part des préoccupations des habitants.
- f. Conclusion : il est important que les citoyens s'emparent de cette problématique dans la mesure où elle conditionne leur cadre de vie.

3. Questions diverses :

- a. Feu à récompense rue de Louveciennes : il a été rappelé qu'il ne s'agissait pas d'un feu de signalisation, et de la réglementation stricte de qui encadrerait son implantation. L'objectif était de casser la vitesse, ce qui est réussi. Un habitant souligne que si c'est bien le cas dans le sens de la descente, ça ne l'est pas dans le sens de la montée. Selon cette personne l'objectif n'est donc qu'à moitié atteint.
- b. Ce même habitant alerte sur le danger potentiel des passages piétons (rue de Louveciennes) qui ne sont pas éclairés.

- c. Des coupures d'électricités fréquentes sont signalées *rue Ste Claire entre le U express et la route de Rueil*. Une habitante du quartier souligne que d'importants travaux pourraient avoir lieu car si le problème n'est pas identifié, la société Enedis serait contrainte de procéder à un éventrement de la chaussée. Cela viendrait potentiellement perturber la circulation, dont celle des bus. Est-il possible que la mairie vienne en appui auprès des habitants pour faire 'pression' sur Enedis, et que le problème soit résolu ?
- d. *Suppression ou non du banc au niveau du 61 rue de Glatigny. Une plainte est remontée à la mairie par un habitant de cette rue estimant que ce banc attire les jeunes et génère des nuisances sonores. Un membre souligne que ce banc est apprécié par les seniors de l'immeuble. Pour l'instant, le conseil de quartier se prononce pour le statu quo.*
- e. Il a été suggéré de procéder au réglage du feu de récompense rue de Glatigny. Une étude va être réalisée dans ce sens, et les membres du CDQ en seront tenus informés.
- f. L'aménagement de la voie centrale banalisée rue de Glatigny est considéré comme réussie. Ce point mérite cependant d'être détaillé, notamment concernant le flux des vélos.
- g. *Au niveau du carrefour de l'Europe, l'espace piéton est jugé trop étroit par rapport aux nouvelles pistes cyclables. Comment y remédier ?*

Dans l'attente et pour rappel, vos questions et suggestions peuvent adressées à :
CDQFAUSSESREPOSES@lechesnay-rocquencourt.fr

Le Président du Conseil de Quartier de Fausses Reposes